

## TARIFS 2025 – EAU POTABLE

Abonnement au service <i>Délibération 2024-106 du 12/12/2024</i>	80 € HT par an
Redevance Eau <i>Délibération 2024-106 du 12/12/2024</i>	2.20 € HT le m <sup>3</sup>
Redevance Eau – TARIF AGRICULTEURS ( <i>Délibération 2024-109 du 12/12/24</i> )	
<i>Si compteur commun habitation/exploitation :</i> de 0 à 80 m <sup>3</sup>	2.20 € HT le m <sup>3</sup>
à partir de 81 m <sup>3</sup>	1.10 € HT le m <sup>3</sup>
<i>Si compteurs distincts :</i>	
compteur habitation :	2.20 € HT le m <sup>3</sup>
compteur exploitation :	1.10 € HT le m <sup>3</sup>
Redevances organismes publics (Agence de l'Eau) <i>pour toute facture émise à compter du 01/01/2025, quelle que soit la période de consommation :</i>	
- Redevance pour consommation d'eau <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2025</i>	0,43 € HT le m <sup>3</sup>
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable <i>Délibération 2024-108 du 12/12/24</i>	0,01 € HT le m <sup>3</sup>
- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau <i>Délibération 2024-108 du 12/12/24</i>	0,04 € HT le m <sup>3</sup>
TVA applicable	5,5 %

## INTERVENTIONS

*Tarifs fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014*

	HT
Relevé de compteur à la demande de l'abonné .....	20 €
Ouverture du branchement à la demande de l'abonné, hors début de branchement .....	30 €
Fermeture du branchement à la demande de l'abonné, Hors résiliation d'abonnement .....	30 €
Déplacement d'urgence chez un abonné, si le problème se situe entre le compteur et le bâtiment .....	100 €
Remplacement d'un compteur (détérioré ou mal protégé par l'abonné) .....	100 €
Dépose d'un compteur à la demande de l'abonné, dans le cas de travaux ou de contestation .....	30 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné .....	coût réel de l'expertise

*TVA applicable variable selon le type d'intervention. Nous consulter.*

## PENALITES APPLICABLES pour toute intervention non autorisée sur le territoire du SIAEP

*tarifs fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014*

Sanctions	Dans quel cas	Unité	Tarif HT	Procédure
Prélèvement sur poteau incendie sans autorisation	<i>Piscine, découpe d'enrobés, besoin personnel, entreprise qui réalise des travaux, ...</i>	Par prélèvement	<b>500</b>	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte Pénalité doublée en cas de récidive
Raccordement ou prélèvement sans autorisation	<i>Raccordement sans avis, branchement pirate, utilisation d'un bypass, pas de compteur, entreprise qui réalise des travaux,</i>	Le raccordement	<b>1000</b>	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte
Manœuvre du réseau sans autorisation		Par manœuvre	<b>300</b>	Constat LR/AR Facture éventuelle des réparations
Compteur inversé		Forfait	<b>500</b>	+ facturation de la consommation constatée
Compteur changé ou enlevé		Forfait	<b>500</b>	+ forfait de remplacement du compteur

## TARIFS 2025 – ASSAINISSEMENT

uniquement pour les abonnés de Val d'Arc

*(pour les abonnés des autres communes du syndicat, consultez votre mairie)*

Redevance Assainissement <i>Délibération 2024-107 du 12/12/24</i> <i>Les abonnés bénéficiant du tarif agriculteur sont exonérés de la redevance d'assainissement à partir du 121<sup>ème</sup> m<sup>3</sup></i>	2.00 € HT le m <sup>3</sup>
Redevances organismes publics (Agence de l'Eau) <i>pour toute facture émise à compter du 01/01/2025, quelle que soit la période de consommation :</i>	
- Redevance pour performance des réseaux d'assainissement <i>Délibération 2024-108 du 12/12/24</i>	0,01 € HT le m <sup>3</sup>
TVA applicable	10 %
PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) <i>Délibération du Comité Syndical le 08/07/2021</i>	1 500 € HT par logement créé
Contrôle de raccordement Assainissement <i>Délibération du Comité Syndical le 08/07/2021</i>	220 € TTC par contrôle